

Assurance & Protection
Épargne & Retraite

abeille
ASSURANCES

Les offres Multi Bonus 2023

Soyez récompensé d'en vouloir plus
pour votre épargne

➤ Disponibles du 1^{er} juillet 2022
au 28 juin 2023



Les offres **Abeille Multi Bonus 2023** et **Abeille Multi Bonus Actif 2023**⁽¹⁾ vous permettent de **booster le rendement de la part de vos versement et/ou arbitrages investis sur le support en euros éligible en 2022 et/ou 2023.**

- L'offre Abeille Multi Bonus 2023 dont le support en euros est Abeille Actif Garanti est accessible dans les contrats Abeille Épargne Plurielle et Abeille Capitalisation Plurielle.
- L'offre Abeille Multi Bonus Actif 2023 dont le support en euros est Abeille Euro est accessible dans les contrats Abeille Épargne Active et Abeille Capitalisation Active.



Pour en bénéficier, il convient d'investir l'autre partie de ces versements et/ou arbitrages sur un ou plusieurs supports en unités de compte⁽²⁾, qui permettent de chercher à profiter du potentiel des marchés financiers, **en contrepartie d'un risque de perte en capital**⁽²⁾.



Effectuez un versement ou un arbitrage

Effectuez un **versement de 30 000 € minimum** ou un **arbitrage de 3 000 € minimum** sur un contrat d'assurance vie ou de capitalisation Abeille Vie bénéficiant de cette offre.



Bénéficiez d'un bonus

En investissant une part minimum de ce versement ou de cet arbitrage sur **des supports en unités de compte**⁽²⁾ **comportant un risque de perte en capital**, vous pouvez bénéficier d'un bonus sur la part investie sur le support en euros éligible⁽¹⁾.





Le pourcentage minimum investi sur des supports en unités de compte⁽²⁾ déterminera le niveau du bonus dont bénéficiera la part investie sur le support en euros éligible :

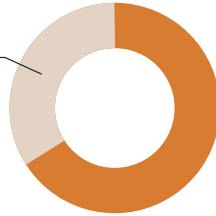
30 % minimum

d'unités de compte

lors d'un versement⁽¹⁾

■ Unités de compte

■ Support en euros



50 % de majoration de la performance de la part investie sur le support en euros éligible

Exemple :

Hypothèse taux rendement net du support en euros		Effet Multi Bonus 50 %		Taux de rendement annuel net total
0,90 % ⁽³⁾	+	0,45 %	=	1,35 % ⁽³⁾
0,80 % ⁽³⁾	+	0,40 %	=	1,20 % ⁽³⁾

50 % minimum

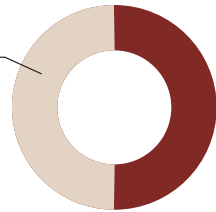
d'unités de compte

lors d'un versement

ou d'un arbitrage⁽¹⁾

■ Unités de compte

■ Support en euros



Doublement de la performance de la part investie sur le support en euros éligible

Exemple :

Hypothèse taux rendement net du support en euros		Effet Multi Bonus 100 %		Taux de rendement annuel net total
0,90 % ⁽³⁾	+	0,90 %	=	1,80 % ⁽³⁾
0,80 % ⁽³⁾	+	0,80 %	=	1,60 % ⁽³⁾

- Votre bonus s'appliquera en date de valeur du 31 décembre 2022 et/ou du 31 décembre 2023, au prorata de la durée d'investissement, sur la somme affectée au support en euros éligible dans le cadre de l'offre, sous réserve d'être toujours investie aux dates d'attribution effectives de la participation aux bénéfices.
- En cas de rachat ou d'arbitrage des unités de compte choisies dans le cadre de l'une des opérations vers le support en euros éligible ou de mise en place d'une avance entre la date du versement ou de l'arbitrage et le 31 décembre 2022 et/ou le 31 décembre 2023, le bonus pourra être en tout ou partie perdu.

(1) Offres soumises à conditions, réservées aux nouveaux versements d'un montant minimum de 30 000 € et aux arbitrages d'un montant minimum de 3 000 €, effectués entre le 1er juillet 2022 et le 28 juin 2023, uniquement pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation bénéficiant de cette offre. Les sommes investies sur le support en euros éligible au titre des versements/arbitrages effectués dans le cadre de l'une des opérations Abeille Multi Bonus 2023 ou Abeille Multi Bonus Actif 2023 toujours investies au 31 décembre 2022 et/ou au 31 décembre 2023 et aux dates d'attribution effectives de la participation aux bénéfices pourront bénéficier d'un complément de rémunération de 50 % pour les versements, ou 100 % pour les versements et arbitrages, du taux de rendement du support euros concerné, sous réserve qu'une part minimum du versement ou de l'arbitrage (fixée à 30 % ou 50 % selon l'option choisie) soit affectée aux unités de compte éligibles à l'une des opérations et le demeure jusqu'au 31 décembre 2022 et/ou jusqu'au 31 décembre 2023. Le détail des conditions de l'offre est précisé dans l'annexe contractuelle. Le taux de rendement s'entend net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux en vigueur. Abeille Vie mettra fin par anticipation à l'une et/ou l'autre des opérations si des évolutions des dispositions réglementaires concernant les taux garantis le nécessitaient. De même, Abeille Vie clôturera par anticipation l'opération dès lors que le montant de l'enveloppe allouée à l'opération sera atteint. Il a été dressé un procès-verbal pour chaque offre du montant par un Huissier de Justice.

(2) L'investissement sur un support en unités de compte présente un risque de perte en capital. Il n'est pas garanti mais est sujet à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

(3) Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Taux hypothétiques retenus pour l'exemple, nets des frais de gestion annuels maximums de 1 % prévus sur les supports en euros pour les contrats éligibles à l'offre, bruts des prélèvements sociaux et fiscaux dus selon la législation en vigueur et hors coût des garanties optionnelles éventuellement souscrites.



Épargnez responsable avec notre offre de supports labellisés

- Une large gamme de supports en unités de compte⁽¹⁾ disposant du label ISR ou d'un label équivalent.
- Une offre de fonds thématiques diversifiée, orientant l'épargne vers des enjeux de société tels que l'emploi, la préservation de l'eau, des forêts ou le développement des énergies propres.
- Abeille Vie vous propose une Gestion sous mandat responsable.

La **Gestion sous mandat (GSM)** est une solution particulièrement adaptée si vous souhaitez bénéficier d'une gestion active, sans disposer du temps ou des connaissances financières suffisantes.

Sur les conseils de **la société de gestion appartenant à son groupe, Abeille Vie** fait évoluer la répartition de votre épargne entre différents supports⁽¹⁾ gérés par cette société, ayant le label ISR ou gérés selon une approche responsable, et des supports externes gérés par des sociétés de gestion considérées comme **parmi les meilleures spécialistes de l'ISR** telles que Robeco, Lombard Odier ou Pictet Asset Management. La majorité des supports constituant les allocations bénéficie des **labels ISR et LuxFLAG ESG**.

La GSM est accessible sur les contrats Abeille Épargne Plurielle, Abeille Capitalisation Plurielle, Abeille Épargne Active et Abeille Capitalisation Active.

Focus sur les labels



Mis en place par l'Etat, le **label « Investissement Socialment Responsable »** distingue les fonds qui intègrent des **critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)** dans le choix d'actifs les composant.



Le **label LuxFlag ESG** est destiné aux fonds ayant au moins 75 % du total des actifs dans des activités directement liées à **l'atténuation du changement climatique**.



Créé par le ministère de la transition écologique, le **label Greenfin** garantit la qualité verte des fonds d'investissement et s'adresse aux acteurs financiers qui agissent au service du bien commun grâce à des **pratiques transparentes et durables**.

⁽¹⁾L'investissement sur un support en unités de compte présente un risque de perte en capital. Il n'est pas garanti mais est sujet à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

V6295D-0722 . Document publicitaire non contractuel à jour au 01/07/2022.

Crédit photo : Gettyimages - Fabrication sur papier issu des forêts gérée durablement - IFGD.

Imprimerie SIPAP – Pôle République – 2 rue des Transporteurs – BP 91077 – 86061 POITIERS Cedex 9

